

# PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

## CONSEIL D'EXPLOITATION DES PORTS D'HYERES

\*\*\*\*\*

Séance du JEUDI 19 AVRIL 2024 à 09h00

Salle Porquerolles du Forum du Casino

\*\*\*\*\*



**VILLE D'HYÈRES**

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

\*\*\*\*\*

## FICHE DE PRESENCE

\*\*\*\*\*

### **Etaient présents :**

Monsieur BRUNEL, Adjoint délégué aux Ports, Plages et Iles  
Monsieur ROUX, 1er Adjoint aux Sports, Associations, Anciens combattants  
Monsieur GIRARDO, 4ème Adjoint aux Travaux, bâtiments, déchets, propreté économie, emploi  
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux Ports, Plages, Iles, Travaux portuaires, Tourisme  
Monsieur MONPATE, Conseiller Municipal délégué à l'agriculture et aux forêts  
Monsieur FOUQUE, Conseiller Municipal délégué aux Sports de Plein Air  
Monsieur LAUSSUCQ, Président de l'Association des Usagers du Port d'Hyères  
Madame CURNILLON, Présidente de l'Association Nautique de l'Aiguade  
Monsieur THEVENIN, Président de la société nautique et des Pêcheurs Plaisanciers La Capte – Les Pesquiers  
Monsieur INFANTE, Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme  
Monsieur MAZZELLA, Président de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance  
Madame COLL, Co-Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement

### **Etaient invités :**

Monsieur POLENZANI, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance  
Monsieur CAZALI, Directeur des Finances de la Mairie d'Hyères  
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports  
Madame CADIOU, Service des ports  
Madame BLATT, Service des ports  
Madame HOET, Service des ports

### **Etaient excusés :**

Madame BUTTAFOGHI, 13ème Adjointe aux Animations, Univ. du Temps disponible, Jumelage et Mécénat  
Madame BATTISTI, 7ème Adjointe – Déléguée aux Achats, Commande Publique et Mobilité  
Monsieur FRATELLIA, 8ème Adjoint à la cohésion sociale  
Monsieur François CORNILEAU, 6ème Adjoint à l'Urbanisme et au Foncier  
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services adjoint  
Madame VIZIALE, Présidente de l'association des amis du Niel  
Monsieur HENRY, Président de la société nautique du Port Auguier  
Monsieur GRIMARD, Service des ports  
Monsieur POLYCARPE, Service des ports

*Envoi des Convocations par mail le 26 Janvier 2024*

*Envoi des Documents par mail le 2 Février 2024*

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

1. Désignation du secrétaire de séance
2. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Validation du compte-rendu de la séance précédente
3. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : Finances - Compte Financier Unique 2023
4. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : Reprise des résultats au budget 2024
5. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE : Projet de délibération : Consolidation d'un emploi en CDD par la conclusion d'un CDI
6. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : Convention de fourniture de carburant détaxé au SDIS du Var
7. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : Création de tarifs dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers
8. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Modifications du règlement des conditions d'usage et de tarification applicable aux postes d'amarrage et aux outillages publics
9. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Bilans d'activités 2023

- 10.**PORT DE PLAISANCE D'HYERES - St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Statistiques 2023
- 11.**PORT DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE : Infrastructures et systèmes numériques – Acquisition de matériel informatique, accord-cadre à bons de commande
- 12.**PORT DE PLAISANCE D'HYERES : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un protocole d'accord visant à établir une convention de partenariat avec le WWF France (World Wide Fund for Nature - Fonds Mondial pour la Nature) pour protéger les Posidonies

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 9h01 et procède à l'appel. Le quorum est atteint, le conseil peut commencer.

**QUESTION 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Comme le rappelle M. BRUNEL, il est d'usage d'alterner la nomination du secrétaire de séance entre élus et représentants d'association. Il invite donc un représentant d'association à se présenter. M.LAUSSUCQ se propose.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE – M. LAUSSUCQ est désigné secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

**QUESTION 2 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE – LA CAPTE – AUGUIER – L'AYGUADE – LE NIEL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 29 MARS 2024.**

M.BRUNEL propose l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil d'Exploitation.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 3 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

M. BRUNEL rappelle que le compte financier unique retrace toutes les dépenses et les recettes de l'exercice clos.

Il comprend également les éventuels restes à réaliser.

Il se présente comme suit :

➤ Pour le port **SAINT-PIERRE** :

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
Résultat reporté		185 825,73
Opérations de l'exercice	2 223 677,89	2 519 891,93
<b>Résultat de clôture</b>	<b>482 039,77</b>	
Restes à réaliser		
<b>Résultat définitif</b>	<b>482 039,77</b>	

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat reporté		499 633,10
Opérations de l'exercice	9 719 008,72	10 515 137,26
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 295 761,64</b>	
Restes à réaliser	0,00	0,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>1 295 761,64</b>	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 777 801,41</b>	

➤ Pour le port de **L'AYGUADE** :

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
Résultat reporté		221 201,13
Opérations de l'exercice	215 756,63	209 988,37
<b>Résultat de clôture</b>	<b>215 432,87</b>	
Restes à réaliser		0,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>215 432,87</b>	

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat reporté		98 115,77
Opérations de l'exercice	577 175,58	497 045,07
<b>Résultat de clôture</b>	<b>17 985,26</b>	
Restes à réaliser	0,00	0,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>17 985,26</b>	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>233 418,13</b>	

➤ Pour le port de **LA CAPTE** :

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
Résultat reporté		154 565,97
Opérations de l'exercice	57 500,64	140 912,17
<b>Résultat de clôture</b>	<b>237 977,50</b>	

Restes à réaliser		
-------------------	--	--

<b>Résultat définitif</b>	<b>237 977,50</b>	
---------------------------	-------------------	--

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat reporté		50 619,86
Opérations de l'exercice	250 881,43	278 972,18
<b>Résultat de clôture</b>	<b>78 710,61</b>	

Restes à réaliser	0,00	0,00
-------------------	------	------

<b>Résultat définitif</b>	<b>78 710,61</b>	
---------------------------	------------------	--

<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>316 688,11</b>	
---------------------	-------------------	--

➤ Pour le port de **AUGUIER** :

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
Résultat reporté		162 486,97
Opérations de l'exercice	181 421,04	117 982,99
<b>Résultat de clôture</b>	<b>99 048,92</b>	

Restes à réaliser		
-------------------	--	--

<b>Résultat définitif</b>	<b>99 048,92</b>	
---------------------------	------------------	--

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat reporté		14 313,52

Opérations de l'exercice	287 414,21	280 987,49
<b>Résultat de clôture</b>	<b>7 886,80</b>	
Restes à réaliser	0,00	0,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>7 886,80</b>	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>106 935,72</b>	

➤ Pour le port du **NIEL** :

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
Résultat reporté		46 663,17
Opérations de l'exercice	21 067,49	62 377,49
<b>Résultat de clôture</b>	<b>87 973,17</b>	

Restes à réaliser		
-------------------	--	--

<b>Résultat définitif</b>	<b>87 973,17</b>	
---------------------------	------------------	--

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat reporté		30 383,93
Opérations de l'exercice	237 035,77	258 523,44
<b>Résultat de clôture</b>	<b>51 871,60</b>	

Restes à réaliser	0,00	0,00
-------------------	------	------

<b>Résultat définitif</b>	<b>51 871,60</b>	
---------------------------	------------------	--

<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>139 844,77</b>	
---------------------	-------------------	--

En l'absence de question, M. BRUNEL procède au vote :

**VOTE** : POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 4 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :**  
**PROJET DE DELIBERATION : REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET 2024**

M. BRUNEL indique que les résultats constatés pour les ports de plaisances d'Hyères sont :

- Pour la régie du Port Saint Pierre :
  - Résultat excédentaire de fonctionnement : 1 295 761,64 €
  - Excédent section d'investissement : 482 039,77 €
  
- Pour la régie du Port de l'Aiguade :
  - Résultat excédentaire de fonctionnement : 17 985,26 €
  - Excédent section d'investissement : 215 432,87 €
  
- Pour la régie du Port de la Capte :
  - Résultat excédentaire de fonctionnement : 78 710,61 €
  - Excédent section d'investissement : 237 977,50 €
  
- Pour la régie du Port Auguier :
  - Résultat excédentaire de fonctionnement : 7 886,80 €
  - Excédent section d'investissement : 99 048,92 €
  
- Pour la régie du Port du Niel :
  - Résultat excédentaire de fonctionnement : 51 871,60 €
  - Excédent section d'investissement : 87 973,17 €

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 5 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :**  
**PROJET DE DELIBERATION : CONSOLIDATION D'UN EMPOI EN CDD PAR LA CONCLUSION D'UN CDI**

Le Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif au sein du service administratif du port. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité d'agent administratif, afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie, est nécessaire.

Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé, compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial.

M.BRUNEL procède au vote :

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 6 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :**  
**PROJET DE DELIBERATION : CONVENTION DE FOURNITURE DE CARBURANT DETAXE AU SDIS DU VAR**

M. BRUNEL rappelle que la Commune d'HYERES les PALMIERS - Régie du Port Saint Pierre - détient la gestion de la station carburant.

Cette convention vise à fixer les conditions de fourniture au SDIS du Var, les carburant détaxés de type gazole ou super sans plomb 98 en vrac ou en bidon, nécessaires au bon fonctionnement de ses embarcations.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 7 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :**  
**PROJET DE DELIBERATION : CREATION DE TARIFS DANS UN OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS**

La récurrence des périodes de restriction d'utilisation d'eau potable durant les épisodes de sécheresse a conduit les services des ports à mettre en œuvre un système de nettoyage des coques de bateau à partir d'eau de mer avec rinçage à l'eau dessalée.

Par ailleurs, l'organisation de régates de bateaux de prestige implique la possibilité pour les participants de pouvoir stocker les voiles et le matériel nécessaires dans des containers sécurisés ou des remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire.

Enfin, certains professionnels ont sollicité les services portuaires pour le stationnement sur un emplacement réservé de véhicules nécessaire à leur activité.

S'agissant de la qualité d'accueil au sein des ports d'Hyères, il apparaît opportun de revoir la politique tarifaire relative à ces prestations et de créer de nouveaux tarifs pour :

- L'utilisation du nettoyeur à haute pression
- Le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire
- Le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire Professionnelle

Prestation	Tarif
<u>Fixation d'un tarif pour utilisation du nettoyeur haute pression</u>	<b>4 €HT /ml du navire</b> en arrondissant la longueur du bateau aux valeurs entières :  <i>Exemple :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour un bateau de 6,30m : Taille du bateau est inférieure ou égale à 6,50m : on arrondit à 6m et le prix sera de : 6x4= 24 €HT</li> <li>- Pour un bateau de 6,80m : Taille du bateau est supérieure ou égale à 6,50m : on arrondit à 7m et le prix sera de : 7x4= 28 €HT</li> </ul>
<u>Fixation d'un tarif pour le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire professionnelle conforme à l'ordonnance de 2017</u>	<b>4 €HT / m<sup>2</sup> / mois</b>
<u>Fixation d'un tarif pour le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le domaine public portuaire</u>	150 € HT / container de 20 pieds  <b>Soit 33 € HT m<sup>2</sup> / mois</b>

En réponse à M. INFANTE, il est précisé que ce tarif de stationnement pour les titulaires d'AOT n'a pas vocation à se substituer aux cartes de stationnement vendues aux abonnés.

Aucune autre observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE :            POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 8 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES CONDITIONS D'USAGE ET DE TARIFICATION APPLICABLE AUX POSTES D'AMARRAGE ET AUX OUTILLAGES PUBLICS**

Il est proposé d'ajouter au titre 5 – PRESTATIONS ANNEXES AUX POSTES D'AMARRAGE, les points suivants :

**ARTICLE 5.6 : PRESTATIONS SUR ZONES D'ACTIVITES, SUR ZONES TECHNIQUES DES PREMIER ET TROISIEME BASSINS, SUR TERRE-PLEINS -INFRASTRUCTURES PORTUAIRES.**

Les redevances ou les prix unitaires des prestations sont définis par délibération du Conseil Municipal qui en fixe les tarifs.

### **Article 5.6.1 : Redevance d'utilisation du nettoyeur à haute pression**

La récurrence des périodes de restriction d'utilisation d'eau potable durant les épisodes de sécheresse a conduit les services des ports à mettre en œuvre un système de nettoyage des coques de bateau à partir d'eau de mer avec rinçage à l'eau dessalée.

Tarif : **4 €HT /ml** du navire en arrondissant aux valeurs entières de la manière suivante :

Exemple :

- Un bateau d'une longueur hors-tout de 6,30 m, longueur inférieure ou égale à 6,50m : longueur arrondie à 6m, le prix sera de :  $6 \times 4 = 24$  €HT
- Un bateau d'une longueur hors-tout de 6,80m, longueur supérieure à 6,50m : longueur arrondie à 7.00 m, le prix sera de :  $7 \times 4 = 28$  €HT

### **ARTICLE 5.8: « STATIONNEMENT DE VEHICULES » est modifié par « STATIONNEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE »**

(Modifié par arrêté n° 31 en date du 10 janvier 2014, n° 1076 en date du 24 juillet 2015)

Les zones de stationnement de véhicule sont définies et réglementées par arrêtés municipaux distincts. Les redevances de stationnement sont fixées par délibération du Conseil Municipal ou décision de Monsieur le Maire prise par délégation du Conseil Municipal

### **Article 5.8.1 : Redevance de stationnement**

#### **Article 5.8.1.1 : Redevance de stationnement de containers ou remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire**

Stationnement de containers ou remorques de stockage sur le domaine public portuaire :

33 € HT m<sup>2</sup> / mois, soit 150 € HT / container de 20 pieds

#### **Article 5.8.1.2 : Redevance de stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire professionnelle**

Stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire professionnelle conforme à l'ordonnance de 2017 :

4 €HT / m<sup>2</sup> / mois.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**            POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

## **QUESTION 9 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : BILANS D'ACTIVITES 2023**

M.BRUNEL présente une synthèse des bilans qui ont été présentés lors des conseils portuaires.

Il est rappelé qu'une régie UNIQUE regroupant l'exploitation des 5 ports de plaisance de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Au cours de 2023, il a été réuni :

- 5 conseils portuaires
- 6 conseils d'exploitation
- 1 CLUPP réuni le 11 octobre 2023

44 agents travaillent pour les services des Ports.

### **PORT ST PIERRE :**

- Infrastructures portuaires :
- 1 408 postes d'amarrage à flots et 166 emplacements à terre (ZA : 57 et port à sec : 109)
- 5 zones techniques :
  - 1- Station carburant, 2 cuves de 100 m<sup>3</sup>, 12 pompes
  - 2- Station mobile, 2 pompes/4 pistolets- que du carburant sans plomb
  - 3- Zone de carénage, 9 860 m<sup>2</sup> dont la mini déchetterie
  - 4- Port à sec, 4 650m<sup>2</sup> pour env. 109 bateaux
  - 5- Fourrière, 500m<sup>2</sup> pour env. 12 bateaux
- 41 commerces sur une surface de 3 974m<sup>2</sup>
- Activités de la régie :
- Liste attente : 21 postes attribués sur 905 inscrits
- Manutentions ZA : 2 910 en 2023, baisse de 5% liée à l'interdiction de lavage
- Manutentions Port à Sec : 2 750 en 2023, baisse de 12% liée à la saison très venteuse
- Vente carburants : baisse en Juillet suite dégradation accidentelle de la pompe de carburant détaxé du 12/06 au 03/08 + mauvaises conditions climatiques
- Dépendances du domaine Public : env. 829 K€, soit env. 9% des recettes du port
- Environnement :
- Station de traitement des eaux noires et grises à la station carburant
- En 2023 : 16 prélèvements et 64 analyses réalisées entre Juin et Septembre au niveau des 4 bassins

- Finances :
- Instabilité économique → hausse des coûts de l'énergie
  - +16,7% pour le marché des travaux maritimes,
  - +37,8% pour le marché des pontons
  - +10,8% pour le marché des Trav. Electriques et eau
- Mode de paiement : Paiement en ligne : 11% en 2023 alors que 1% en 2022
- Clôture de l'exercice : résultat net global de 1 777 801€
- CA : 10,2 M€ (+5,15%)
- Capital restant dû : 7,6 M€ en 2022 et 6,8 M€ au 31.12.2023
- Capacité de désendettement : 2,88 années
- Administration :
- Nombreuses animations sur le port (concerts, feux d'artifice, nuitées artisanales)
- Evènements nautiques prestigieux (SOF, rassemblement des grands Banks etc..)
- Chalet de l'Office du Tourisme en juillet et aout- 9h-12h30 / 15h30-18h45

## **PORT DE L'AYGAUDE :**

- Infrastructures portuaires :
- 117 postes d'amarrage en aval, 295 postes en amont T= 412 postes
  - Dont : 218 abonnés
  - 90 CLD
  - 104 postes passager (DRS + escale)
- Activités de la régie :
- Liste attente : 5 postes attribués sur 196 inscrits
- Finances :
- Mode de paiement : Paiement en ligne : 35% en 2023 alors que 5% en 2022
- Clôture de l'exercice : résultat net global de 233 418€
- CA : 475 K€
- Capital restant dû : 82 K€ en 2022 et 68 K€ au 31.12.2023
- Capacité de désendettement : 0,61 année

## **PORT DE LA CAPTE :**

- Infrastructures portuaires :
- 193 postes d'amarrage
  - Dont : 74 abonnés
  - 52 CLD
  - 1 prof.
  - 66 postes passager (DRS + escale)

- Activités de la régie :
- Liste attente : 1 poste attribué sur 127 inscrits
  
- Finances :
- Mode de paiement : Paiement en ligne : 24% en 2023 alors que 2% en 2022
- Clôture de l'exercice : résultat net global de 316 688€
- CA : 262 K€
- Capital restant dû : 280 K€ en 2022 et 239 K€ au 31.12.2023
- Capacité de désendettement : 0,65 année

## **PORT AUGUIER :**

- Infrastructures portuaires :
  - 106 postes d'amarrage
    - Dont : 67 abonnés
    - 8 CLD
    - 31 postes passager (DRS + escale)
  
- Activités de la régie :
- Liste attente : 3 postes attribués sur 91 inscrits
  
- Finances :
- Mode de paiement : Paiement en ligne : 0% en 2023 – A FAVORISER  
52% chèque, 41% virement, 2% CB, 1% espèces
- Clôture de l'exercice : résultat net global de 106 936€
- CA : 252 K€
- Capital restant dû : 138 K€ en 2022 et 110 K€ au 31.12.2023
- Capacité de désendettement : 0,83 année

## **PORT DU NIEL:**

- Infrastructures portuaires :
  - 120 postes d'amarrage
    - Dont : 56 forfait estival (avril à fin septembre)
      - 23 prof.
      - 8 pêcheurs
      - 3 La Partègue
      - 5 postes inexploitable
      - 25 postes passager (DRS + escale)

- Finances :
- Mode de paiement : Paiement en ligne que depuis 2024 – A FAVORISER  
22% chèque, 52% virement, 25% CB
- Clôture de l'exercice : résultat net global de 139 845€
- CA : 257 K€
- Charges à caractère général : 67 K€
- Masse salariale : 43 K€
- Impôt sur le bénéfice : 2 K€
- Taux Epargne brut : 32%

Il est proposé aux membres du conseil de voter.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 10 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : STATISTIQUES 2023**

M.L'HENAFF propose un bref rappel des taux moyens présentés en conseil :

**PORT ST PIERRE,** avec un taux d'occupation de 97,03% :

<b>Abonné :</b>	644
<b>Professionnel :</b>	204 postes (82 postes abonnés et 122 postes passagers)
<b>C.L.D.</b>	env. 260 bateaux en moyenne par mois
<b>Réservations saisonnières :</b>	Moyenne estivale* : 147 bateaux/mois Moyenne hivernale* : 64 bateau/mois
<b>Escale ou prolongation :</b>	Moyenne estivale : 453 bateaux/mois Moyenne hivernale : 120 bateau/mois

Minimum de 78 bateaux en janvier, soit une moyenne de 3 bateaux entrant par jour pour une durée moyenne de 21 nuits, soit une cinquantaine de bateaux présents par jour,  
Maximum de 864 bateaux en Août, soit une moyenne de 30 bateaux entrants par jour pour une durée moyenne de 4 nuits, soit une centaine de bateaux présents par jour.

\*Période estivale : Mai à Octobre

\*Période hivernale : Novembre à Avril

**PORT DE L'AYGUADE**, avec un taux d'occupation de 92,56% :

**Abonné :** 218

**C.L.D.** env. 87 bateaux en moyenne par mois

**Réservations saisonnières :** Moyenne estivale\* : 43 bateaux/mois (uniquement des bateaux en novembre et décembre, soit environ 2 bateaux/mois)

Moyenne hivernale\* : 1 bateau/mois

**Escale ou prolongation :** Moyenne estivale : 33 bateaux/mois

Moyenne hivernale : 19 bateau/mois

Minimum de 15 bateaux en janvier, soit une moyenne d'1 bateau entrant tous les 2 jours pour une durée moyenne de 30 nuits, soit environ 14 bateaux présents par jour,  
Maximum de 64 bateaux en Août, soit une moyenne de 2 bateaux entrants par jour pour une durée moyenne de 16 nuits, soit une trentaine de bateaux présents par jour.

**PORT DE LA CAPTE**, avec un taux d'occupation de 91,57% :

**Abonné :** 74

**Professionnel :** 1

**C.L.D.** env. 51 bateaux en moyenne par mois

**Réservations saisonnières :** Moyenne estivale\* : 33 bateaux/mois

Moyenne hivernale\* : 2 bateaux/mois (Présence de bateaux uniquement en novembre et décembre, soit environ 7 bateaux/mois)

**Escale ou prolongation :** Moyenne estivale : 17 bateaux/mois

Moyenne hivernale : 11 bateau/mois

Minimum de 9 bateaux en janvier, soit une moyenne d'1 bateau entrant tous les 3 jours pour une durée moyenne de 31 nuits, soit environ 9 bateaux présents par jour,

Maximum de 28 bateaux en Août, soit une moyenne de 1 bateau entrant par jour pour une durée moyenne de 16 nuits, soit environ 14 bateaux présents par jour.

Il est précisé que les résultats du port de La Capte tiennent compte de la libération progressive de canal du Gras, en raison d'une diminution annuelle de 5 postes. Cette année 35 postes sont à disposition dans le canal, en 2025 il n'y aura plus que 30.

**PORT AUGUIER**, avec un taux d'occupation de 98,85% :

**Abonné :** 67  
**C.L.D.** env. 8 bateaux en moyenne par mois

**Réservations saisonnières :** Moyenne estivale\* : 23 bateaux/mois

**Escale ou prolongation :** Moyenne estivale : 11 bateaux/mois

*\*Période estivale : Mai à Octobre*

**PORT DU NIEL**, avec un taux d'occupation de 89,66% :

**Professionnel :** 23 postes d'abonnés professionnels

**La Partègue :** 3 postes

**Pêcheurs** 8 postes réservés

**CLD, anciennement « forfait » :** environ 56 bateaux en moyenne par mois

**Réservations saisonnières :** Moyenne : 14 bateaux/mois (de mai à septembre)

**Escale ou prolongation :** Moyenne estivale : 25 bateaux/mois (d'avril à Octobre)

Minimum de 3 bateaux en avril, soit une moyenne d'1 bateau entrant tous les 10 jours pour une durée moyenne de 3 nuits

Maximum de 35 bateaux en Septembre, soit une moyenne de 8 bateaux entrants par jour pour une durée moyenne de 8 nuits, soit une dizaine de bateaux présents par jour.

En réponse à M.THEVENIN, il est précisé que les postes professionnels ont une tarification spécifiques supérieure au tarif abonné.

Il est proposé aux membres du conseil de voter sur ce projet de délibération.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 11 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : COMMANDE PUBLIQUE : INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES – ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE, ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE**

Le marché relatif à l'acquisition de matériels informatiques, arrive à échéance au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure pour une durée d'un an, et renouvelable trois fois par reconduction tacite par période successive d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : Sans montant minimum
- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

M.BRUNEL procède au vote :

**VOTE:**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 12 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD VISANT A ETABLIR UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE WWF FRANCE (WORLD WIDE FUND FOR NATURE - FONDS MONDIAL POUR LA NATURE) POUR PROTEGER LES POSIDONIES**

Pour enrayer la dégradation de l'herbier de posidonie, habitat marin protégé, le WWF engagé dans la restauration des espaces naturels, a proposé de s'associer à la Commune d'Hyères pour protéger durablement cet écosystème au regard de la surface importante d'herbiers de posidonie, dont une partie significative se trouve dans la bande des 300 mètres du littoral hyérois.

Les deux Parties souhaitent limiter les impacts sur les herbiers marins causés par les activités humaines sur le littoral de la commune par l'aménagement durable de la bande des 300 mètres, dans le cadre de la compétence partagée des maires et du préfet maritime, en organisant les activités nautiques, comme par exemple, en réservant des zones pour l'usage d'engins légers non motorisés ou des zones d'interdiction de mouillage là où l'herbier de posidonie est le plus vulnérable.

Il est proposé d'autoriser M. Le MAIRE de signer le protocole d'accord qui a pour but de fixer les étapes à réaliser par chacune des Parties pour parvenir à la signature d'une convention de partenariat entre le WWF France et la Commune.

Mme COLL tient à féliciter les services portuaires et le WWF pour ce projet, ainsi que pour la mise en place d'un nettoyeur haute pression à l'eau dessalée qui va permettre une économie d'eau potable. M.BRUNEL rappelle l'engagement dans une démarche vertueuse des services portuaires.

M.L'HENAFF indique que le projet en partenariat avec le WWF fait suite à leur recherche de site pilote pour financer et réaliser des études sur la posidonie permettant la proposition de solutions économiques viables de leur protection. Il s'agit donc d'expérimentation de leur part avec un travail et un bureau d'études externe à leur charge.

Il est rappelé que la partie exploitation des bouées spécifiques aux zones de posidonies est primordiale puisqu'il est nécessaire de faire intervenir un plongeur. Il est donc nécessaire d'aider financièrement à l'investissement, mais également à l'exploitation de telle zone.

L'étude du WWF vise à rassembler l'ensemble des acteurs dans le cadre des études réalisées sur le littoral pour proposer des solutions pérennes.

M.BRUNEL procède au vote :

**VOTE** :        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, M.BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1er point : POLE OPERATIONNEL** (présentation en annexe)

M.L'HENAFF présente le système de nettoyage à haute pression à l'eau de mer avec rinçage à l'eau douce dessalée installé sur la zone d'activités.

La carène des bateaux est nettoyée à l'eau de mer par un système de jet haute pression à 200 bars et son rinçage se fait à l'eau dessalée.

Cette aire de carénage satisfait à toutes les demandes «Ports propres».

#### **2ème point : POLE GESTION DES PLANS D'EAU** (présentation en annexe)

Il est indiqué que 2 bateaux semi-rigides sont à l'achat et que le parc automobile des services portuaires a été complété d'un véhicule terrestre électrique supplémentaire en location pour une période de 47 mois.

M.L'HENAFF insiste sur la présence de saisonniers dès le mois d'Avril permettant ainsi plus de présence sur les plans d'eau des ports.

De plus, il est précisé qu'un travail sur les horaires des maîtres de port a été effectué afin de permettre une présence accrue sur les ailes de saison et particulièrement les vendredis, samedis et dimanches soir.

Enfin, les membres du conseil sont informés qu'une campagne de changement de plaques de quai est lancée.

### **3ème point : SOF 2024**

M.L'HENAFF présente les dispositions relatives à la SOF 2024 qui attribuera 49 tickets pour les Jeux Olympiques. Cet enjeu majeur explique la présence importante de compétiteurs et d'équipages avec :

- 856 participants
- 90 nations
- 350 Coachs
- 300 bénévoles

Malheureusement, eu égard aux événements politiques internationaux, les injonctions préfectorales imposent un renforcement de la sécurité, des accès terrestres à différentes zones portuaires et des accès maritimes des différents bassins.

M. L'HENAFF tient à féliciter l'ensemble des intervenants qui ont su s'adapter aux contraintes imposées dernièrement, pour préserver la 55<sup>ème</sup> édition de la Semaine Olympique, reconnue mondialement et qui a failli être annulée au regard de la situation géopolitique.

En réponse à M.ROUX, il est confirmé que les navettes vers les îles sont maintenues.

### **4ème point : QUAI D'ACCUEIL DU PORT DE L'AYGUADE**

Mme CURNILLON souligne l'encombrement du quai d'accueil du port de l'Ayguade par l'amarrage de 2 gros bateaux pneumatiques et souhaite que l'usage de ce quai revienne à sa destination première.

M. L'HENAFF confirme l'échange avec Mme CURNILLON. Il est rappelé que le port de l'Ayguade est en déficit et qu'il est recherché des financements supplémentaires. La mise en place de ces 2 professionnels réalisant des excursions en mer permet l'amélioration des finances portuaires. Un travail est toutefois en cours pour trouver une solution acceptable pour tous.

Il est également indiqué qu'un travail est également en cours sur certains bateaux présents dans le port sans autorisation ou effectuant de la location sauvage.

M.BRUNEL rappelle qu'après la phase d'information de la dernière saison, 2024 sera une phase de répression.

## **5ème point : DESHERBAGE**

Mme CURNILLON indique que les mauvaises herbes envahissent le port et souhaiterait l'intervention des services techniques portuaires.

Aucune autre question diverse n'étant posée, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil d'Exploitation des Ports d'Hyères à 9h55.

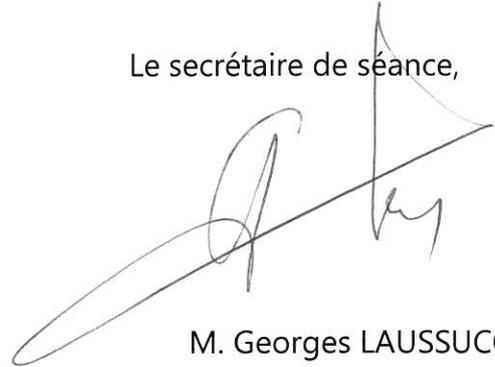
Pour le Maire de La Ville d'Hyères  
12<sup>ème</sup> adjoint, délégué aux Ports  
Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL



Le secrétaire de séance,



M. Georges LAUSSUCQ-KUBLER